

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA RECHERCHE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA PROMOTION
SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL ET DE L'ÉTAT

DECRET N° 86/232 du 6/02/86
MINISTRE DES AFFAIRES GÉNÉRALES

portant intégration et nomination
de Monsieur MATENDO Joseph dans
les cadres de la catégorie A hiérarchie
des Services Techniques

(Techniques Industrielles)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet, 1979;
(/u la loi n° 076/84 du 7/12/1984 portant réti-
fication de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/8/1984 portant modifica-
tion de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet
1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut
général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires;

B.G.B.

(/u le décret n° 60/90 du 3/3/1960 fixant le sta-
tus commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n°

D.C.F.

15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat;

(/u le décret n° 63/81/FP/BE du 26/3/1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment
en ses articles 7 8 9;

(/u le décret n° 67/50 du 24/2/1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 85/260 du 5/3/1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des Agents
de l'Etat;

(/u le décret n° 84/856 du 8/8/1984 portant nomi-
nation du Premier Ministre;

.../....

(/u le décret n°85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement;

(/u la lettre n°3638/MESS-C/E-DCB du 7/8/1986 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

D E C R E T :

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions du décret n°60/90 du 3/3/1960 susvisé, Monsieur MATCHO Joseph, né le 16/7/1955 à Kinshasa (Zaire), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Géophysicien (Spécialité: Physique), obtenu à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Techniques Industrielles et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 700.

ARTICLE 2:- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et Géologie ;

ARTICLE 3:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 6 Février 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL DE
L'EMPLOI DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

Renard COLINE I. TSIGNA.-

Ange Edeuard FOUMGUI.-

AMPLIATIONS:

JORFC.....1
DGFP/DGFPCE.2
DGFP/DCP.....2
DGB.....2
DCF.....2
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGCM/BC.....2
ME.....2